

Mais s'il s'agit d'affaires concernant *La Voix du Précieux Sang*, il importe, de plus en plus, que l'on adresse comme suit :

LA VOIX DU PRÉCIEUX SANG,

St-Hyacinthe, P. Q. (Canada)

En ne suivant pas cette direction, les abonnés s'exposeraient à des méprises regrettables.

3. Les personnes qui écrivent à la communauté ou à *La Voix du Précieux Sang* sont priées de donner, chaque fois, leur adresse complète—c'est-à-dire,

si elles restent dans une ville,

le nom de la rue et le numéro de leur demeure, ou celui de leur boîte de poste ;

si elles sont de la campagne,

le nom de leur localité et de leur comté.—Prière de donner ces indications essentielles le plus lisiblement possible.

4. Quand vous envoyez de l'argent, veuillez toujours en bien déterminer la destination.—Dans quelques endroits, certaines personnes croient nous faire l'aumône en nous envoyant de l'argent pour des messes : nous n'avons, comme elles, que le droit d'assister au saint sacrifice.—(Les honoraires de messes au monastère sont de 50 cents.)

5. Les personnes à qui nous écrivons pour demander certains renseignements, etc., sont priées de nous retourner, avec leur réponse, la lettre que nous leur avons adressée,—ou de spécifier bien exactement ce que nous leur avons demandé.

6. Ceux de nos abonnés qui remarquent quelque inexactitude dans la manière dont nous leur adressons *La Voix du Précieux Sang*, sont priés de nous en informer. Qu'ils veuillent bien nous envoyer aussi leur nom de baptême tout au long, afin d'éviter que la revue soit remise à des personnes ayant les mêmes initiales.

7. Les nouveaux abonnés qui voudraient se pourvoir des numéros de la première année de "La Voix du Précieux Sang", devront envoyer \$1.00. Si l'on ne désire que l'un ou l'autre de ces numéros, on voudra bien expédier 10 centins.

8. *La Voix du Précieux Sang*, pour le mois de MAI sera mise au bureau de poste, à St-Hyacinthe, le 25 AVRIL.